

# LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISANT A MARTIGNY LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

## ABONNEMENTS

SUISSE : Un an fr. 9.— (avec Bulletin officiel fr. 12.50)

ETRANGER : 18 fr. par an (avec Bulletin 22 fr.)

(Expédition des 8 numéros de la semaine le vendredi soir)

## RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY

Compte de Chèques postaux II c 58

Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

## ANNONCES

Canton : 15 ct. ; Suisse : 25 ct. ; Etranger : 30 ct. la ligne  
Supplément de 5 ct. la ligne pour les annonces ne paraissant qu'une fois

RÉCLAMES : 50 ct. la ligne ou son espace

S'adresser à Publicitas, Société anonyme suisse de Publicité ou à l'Administration du Confédéré

## Votation cantonale du 25 janvier

Citoyens valaisans,

- 1° Acceptez-vous la revision de l'art. 84 de la Constitution cantonale introduisant le principe de l'élection des députés au Grand Conseil selon le système de la représentation proportionnelle ?

**OUI**

- 2° Acceptez-vous le décret du Grand Conseil du 13 novembre 1919 concernant les travaux de construction et de restauration du collège de Brigue ?

**OUI**

Tous aux urnes !

## Citoyens du Valais

Lisez ce qui suit, signé par de grands démocrates, dont trois présidents de la Confédération :

La représentation proportionnelle rend inutiles les compromissions et les alliances insolites. Elle ne supprime pas les luttes électorales, qui sont nécessaires, mais elle les rend moins personnelles et moins passionnées.

(CALAME-COLIN, ancien conseiller national.)

Avec le système majoritaire non seulement des minorités importantes ne sont pas représentées, mais le seul fait de leur existence augmente la part de leurs adversaires.

La question de la réforme électorale est posée en Suisse depuis longtemps. Elle restera posée jusqu'à ce qu'elle ait trouvé une solution et pésera sur la politique jusqu'à aboutissement.

(Ed. SECRETAN, ancien conseiller national.)

La représentation proportionnelle n'est pas la cause de l'émiettement des partis ; elle ne fait que constater ce qui existe...

Nous devons chercher une meilleure organisation du suffrage universel, un système électoral qui assure une représentation aussi exacte, aussi fidèle que possible de la nation dans ses éléments essentiels, dans sa majorité et dans sa minorité.

(Robert COMTESSE, ancien président de la Confédération.)

Dans les Etats constitutionnels, il est de règle que c'est la majorité parlementaire ou populaire, c'est-à-dire le plus grand nombre qui gouverne. Dans tous les pays civilisés, on est d'accord sur ce point, c'est que les minorités doivent autant que possible être représentées dans le sein du pouvoir législatif. Là s'élaborent les mesures du gouvernement les plus importantes, c'est-à-dire les lois ; là s'exerce le contrôle sur la manière dont les lois sont exécutées : il est non seulement juste, mais avantageux pour la majorité elle-même, que les partis en minorité participent à cette élaboration et à ce contrôle.

(Numa DROZ, ancien président de la Confédération.)

Sans se faire des illusions sur les effets d'une loi, sans exagérer les conséquences favorables de la représentation proportionnelle, on peut affirmer avec énergie qu'il y a là une cause de vérité, de justice et de paix.

Une cause de vérité parce que la représentation du peuple n'est vraie que dans la mesure où elle est proportionnelle.

Une cause de justice, parce que, au principe : tout aux uns rien aux autres, il faut substituer cet autre principe qui est l'expression même de la justice, à chacun sa part légitime.

Une cause de paix. Avec le meilleur des systèmes électoraux, il ne restera dans la société politique que trop de causes de luttes et de ferments de discorde ; mais on aura fait disparaître une cause de luttes artificielles et funestes qu'une bonne loi peut détruire parce qu'une loi mauvaise les a créées.

Vérité ! Justice ! Paix ! Une idée qui porte au front cette triple couronne mérite l'appui de tous les hommes de bonne volonté.

(Ernest NAVILLE.)

Si un parti opprimé dans un canton opprime à son tour un autre parti dans un autre canton, ce n'est pas une compensation — Ce sont deux injustices.

Sous le régime majoritaire, deux hypothèses se présentent : ou la majorité d'un parti est incontestée et la minorité sommeille dans une sorte de léthargie ou la majorité est douteuse et changeante, et la lutte pour la domination prend les formes les plus âpres et les plus éhontées depuis la violence jusqu'à la corruption. Le parti vaincu reste aigri, hargneux, en posture de bataille. Les affaires de l'Etat passent au second plan et tout l'intérêt de la vie politique se concentre dans la lutte pour la suprématie.

Sous le régime proportionnel, chaque parti fait son plus grand effort pour obtenir le plus grand nombre de mandataires, mais le parti vaincu ne garde pas de rancune, parce qu'il a obtenu tout ce qui, suivant l'équité, lui revenait et il n'a pas le sentiment d'être la victime d'une tyrannie.

Dans le régime proportionnel vous avez la lutte apaisante, dans le régime majoritaire vous avez la paix mortelle ou la lutte imprégnée de tous les poisons de la haine et de la discorde.

(MOTTA, président de la Confédération.)

## La votation du 25 janvier

### 2. Pour le Collège de Brigue

Nous avons promis lundi de revenir en détail sur chacun des deux objets soumis à la votation populaire de dimanche. Après la R. P. voici le tour du Collège de Brigue.

Le Confédéré s'est empressé de publier une lettre-appel du Département de l'Instruction publique recommandant aux électeurs bas-valaisans surtout, de soutenir de leurs votes le décret adopté en Grand Conseil le 13 novembre dernier. Non seulement un patriotisme cantonal élevé, mais les intérêts pédagogiques directs du Bas-Valais doivent engager les citoyens de la partie française à consentir d'emblée les sacrifices financiers urgents que dicte la situation.

Les libéraux valaisans conscients et conséquents avec leurs principes de progrès qu'ils ne laisseront jamais obscurcir par aucune étroite considération, appuieront dimanche le projet qui leur est présenté bien qu'il aille coûter à l'Etat la coquette somme de 300.000 francs, répartie sur trois ans. Nous oublierions momentanément que l'enseignement secondaire en Valais, tout comme l'enseignement primaire, tel qu'il est pratiqué ne nous satisfait pas parfaitement. Mais nous voterons avec d'autant plus d'empressement les crédits demandés qu'ils permettront à nos hautes autorités scolaires cantonales d'introduire dans le premier établissement d'instruction du Valais german, au moins quelques unes des réformes inscrites à notre programme de parti.

Nos amis sauront oublier en la circonstance les préventions régionales, ils feront taire tous les ressentiments étrangers à la question et dont d'aucuns seraient peut-être tentés d'écorner la voix égoïste. Ils ne marcheront au scrutin qu'avec le souci de l'intérêt général qui doit éclipser tout préjugé de clocher.

Il faut que les cœurs sincèrement progressistes donnent au pays le bon exemple de la bonne conduite civique et de l'oubli des injures passées.

Romands et gens du Haut nous sommes tous des Valaisans. Si notre attitude est digne nos concitoyens des Dizains supérieurs nous en saurons gré. Nous ne doutons pas

qu'ils aient le cœur à la bonne place. Ils le prouveront dimanche déjà en travaillant sincèrement au triomphe de la R. P. C'est le vœu des minorités.

Si le Grand Conseil avait voulu ruser sur les mots il aurait peut-être pu éluder les prescriptions du referendum financier qui prévoit le vote du peuple pour toute dépense dépassant 60.000 fr. ; on aurait pu invoquer l'urgence et le fait qu'une partie des dépenses prévues étaient rendues obligatoires par la Confédération. Mais non, sur une observation de M. Marc Morand, qui fut à ce moment le vigilant Cerbère veillant sur une Constitution qui n'a probablement pas toutes ses sympathies et qui fut ensuite le distingué rapporteur de la Commission ad hoc, l'autorité législative se rangea à l'avis de notre député de Martigny en estimant qu'on devait poser franchement la question au peuple.

C'est maintenant à celui-ci de prouver que son éducation civique est à la hauteur des droits démocratiques qu'il a entre les mains. Ces droits entraînent des obligations, en l'occurrence celles de déposer dimanche un double OUI dans l'urne et de ne pas désertier le scrutin sous aucun prétexte.

\* \* \*

Nos lecteurs se souviendront peut-être que lors des doubles débats qui eurent lieu en Grand Conseil en septembre et en novembre passés, nous leur avons donné quelques détails sur les origines et les vicissitudes historiques du Collège de Brigue. Bornons-nous à rappeler que l'idée première de la fondation de ce Collège est due au célèbre Gaspard Stockalper de la Tour vers l'an 1648, et que sa construction remonte à la décennie qui s'écoula entre les deux dates 1663 et 1673. Elle aurait coûté 270.000 fr. La fréquentation du Collège accusa de nombreuses irrégularités de 1686 à 1815. L'aile sud du corps de bâtiment fut édifée par les troupes françaises au temps que Brigue était une sous-préfecture du département du Simplon. En 1834 le Collège bénéficia des largesses d'un généreux donateur et il passa définitivement à l'Etat sous le régime libéral d'après 1848.

Depuis plusieurs années déjà, des travaux de restauration et d'agrandissement des bâtiments du Collège étaient nécessaires. La situation matérielle de l'établissement était déplorable et devenait même un facteur défavorable direct au point de vue du développement intellectuel que venaient y chercher ses pensionnaires de plus en plus mal logés. Autant dire que plusieurs parties des bâtiments sont en ruine si de prompts travaux ne viennent pas remédier à la situation. Ceci est surtout vrai pour la toiture transformée pour ainsi dire en écumoire, sous laquelle on est à sec quand il ne pleut pas. Les combles restaurés serviront de dortoirs pour permettre de donner plus d'espace aux salles d'étude, de maintenir l'internat et de créer une salle de représentations.

D'autre part la Confédération subordonne la reconnaissance fédérale de la maturité accordée pour les trois collèges du canton à la création d'un laboratoire de chimie. L'instauration d'une halle de gymnastique est aussi de fédérale et heureuse rigueur. C'est pourquoi les agrandissements projetés sont pleinement justifiés.

Les crédits demandés au peuple se montent à 300.000 fr. répartis sur les dépenses budgétaires de trois exercices. Allant au plus pressé, dans la première année on ferait d'abord face avec 130.000 fr. aux travaux de restauration les plus urgents ; 90.000 fr. sont prévus pour l'année suivante : réfection de la toiture, des combles et des dortoirs ; enfin l'établissement de la halle de gymnastique, du laboratoire de chimie et le renouvellement du mobilier absorberaient les 80.000 fr. calculés comme troisième et dernière annuité.

Nous avons tâché d'exposer objectivement l'économie du décret et nous espérons avoir convaincu les électeurs que leur devoir de citoyen est de déposer dans l'urne le 25 janvier deux

**OUI**

## Nouvelles étrangères

### Les grèves d'Italie

Le Petit Parisien apprend que le Conseil national des fonctionnaires des P. T. T. a décidé dans la nuit du 22 au 23 la reprise du travail.

On parle de la possibilité d'une grève des ouvriers des ports.

Les bureaux télégraphiques, téléphoniques et postaux à Rome ont repris le travail régulièrement.

### Le problème russe

Au nord-ouest, Judenitch a piteusement échoué dans son audacieuse tentative contre Pétrougrad.

A l'est, les troupes de l'amiral Koltchak sont en pleine déroute ; leur chef aurait été capturé ainsi que le trésor en or de l'armée.

Une division polonaise aurait été complètement anéantie.

Au sud, les contingents du général Denikine sont refoulés sur les côtes de la mer Noire.

Les Allemands ont remis aux Polonais une première zone de la Prusse orientale.

Une armée de 100.000 Polonais a pu être enlevée de la frontière allemande et envoyée contre les bolchevistes.

### Entre Alliés

Le Conseil suprême des Alliés est en train de se métamorphoser ; il y aura une conférence des ambassadeurs chargée de l'exécution du traité de Versailles et de l'expédition des affaires courantes. Les grandes questions seront l'apanage des premiers ministres qui s'assembleront à Londres et à Paris. On voudrait voir les Etats-Unis prendre part aux négociations relatives à la paix avec la Russie.

### Sanglants conflits sociaux en Espagne

A Barcelone, 62 leaders syndicalistes, emprisonnés à Montjuich, ont réussi à se libérer, grâce au secours qu'on leur a apporté du dehors. Plusieurs d'entre eux ont été tués dans leur fuite. Cette nouvelle a provoqué la plus grande agitation parmi les ouvriers.

Un attentat a été commis contre le président des sociétés ouvrières, dont, avec lui, trois autres personnes sont tombées victimes.

### Choses d'Irlande

Un groupe d'environ 150 hommes a attaqué, dans la nuit de dimanche à lundi, une caserne d'agents de police à Brombane, près de Tipperary, en Irlande. Les assaillants ont employé de la dynamite, qui a causé des dégâts considérables.

13 agents de police qui se trouvaient dans la caserne ont riposté, en tirant sur les agresseurs.

Une bataille s'ensuit et la fusillade se poursuit pendant cinq heures.

Des renforts d'agents de police et de soldats furent envoyés.

Lorsqu'ils arrivèrent sur les lieux de l'attaque, les assaillants s'étaient déjà enfuis et aucune arrestation n'a pu être opérée.

### Usine détruite par une explosion en France

Près de Perpignan une explosion a détruit une importante usine électrique. Cette explosion est due à la malveillance. Les malfaiteurs avaient introduit des cartouches de dynamite dans les cylindres des moteurs. Les dégâts sont considérables.

## EN SUISSE

### Un tunnel du Mont-Blanc

Les commissions parlementaires françaises s'étant prononcées en faveur du percement du Mont-Blanc, un syndicat français s'est constitué, afin d'examiner comment cette vaste

entreprise pourrait être effectuée dans les meilleures conditions.

Des études très sérieuses ont été faites et soumises au gouvernement français. Trois projets ont été dressés, avec les pentes de 15,20 et 25 pour mille et une longueur de galerie correspondant respectivement à 18, 15 et 12 km. et demi.

Le coût du premier projet a été évalué à 150 millions, celui du second à 120 et celui du troisième à 110, pour une ligne à double voie; ces chiffres doivent être réduits de quinze millions, dans le cas d'une ligne à une seule voie. Dans le devis ci-dessus figurent les 80 km. de ligne d'accès au tunnel depuis Sallanches, sur le versant français, et depuis Aoste, sur le versant italien.

Les syndicats est d'avis d'opter pour le second projet, c'est-à-dire pour le projet aux pentes de 20 pour mille, qui coûterait 120 millions et il propose que sur cette somme, 45 millions soient demandés à la France et 40 à l'Italie. Quant aux 35 autres millions, il offre d'en faire lui-même le montant et il se déclare prêt à se charger de l'exécution de la ligne. Il est même disposé, si l'Italie lui accordait la concession de la ligne depuis la frontière jusqu'à Chivasso, à verser en ses lieux et place, 30 millions sur 40 sus-indiqués, ce qui réduirait à 10 millions la somme que les Italiens auraient à fournir.

La ligne projetée serait électrique et à double voie et établie suivant tous les perfectionnements permis par la science moderne.

Débouchant en Italie entre Turin, Milan et Gènes, juste au point idéal pour la concentration et la répartition des transports, la ligne du Mont-Blanc deviendrait, de toutes les lignes transalpines, la voie la plus pratique, la plus courte et la plus directe. Son trafic prendrait inévitablement un essor considérable et ne pourrait s'accroître qu'au détriment de ses deux concurrents suisses: le Simplon et le Gothard.

Espérons que les autorités suisses compétentes comprendront à temps la nécessité de prendre les mesures capables d'empêcher le détournement du trafic international de nos voies ferrées.

#### Cours de répétition

Le Conseil fédéral a pris, au sujet de l'armée, une importante décision. A l'unanimité il propose d'organiser cette année des cours de répétition pour les hommes nés en 1898, ainsi que pour ceux d'autres classes qui auraient fait leur école de recrues en 1919. Cette classe formera, pour quinze jours, un bataillon par brigade d'infanterie, y compris une compagnie de mitrailleurs. On n'appellera que les cadres nécessaires, choisis parmi les éléments les plus jeunes.

Les soldats levés qui ne trouveront pas de place dans ce bataillon serviront à former des compagnies d'instruction pour les écoles de tir. Le bataillon du cours de brigade servira aussi de troupe d'instruction pour le cours tactique de la brigade, auquel seront convoqués tous les officiers à partir du grade de capitaine inclus. Ces cours tactiques auront pour objet plus spécialement d'unifier les conceptions militaires pour toute l'armée.

Nous n'avons pas besoin d'indiquer les motifs très sérieux qui ont engagé le Conseil fédéral à prendre cette mesure. Le coût en sera de 3,200,000 francs.

#### Envois postaux saisis pendant la guerre par les autorités de censure françaises et italiennes

Les autorités françaises et italiennes ont donné les instructions suivantes au sujet des envois postaux saisis pendant la guerre par les autorités de censure en France et en Italie:

##### a) France

Les envois postaux saisis par la censure ne sont rendus au service postal que si une réclamation préalable a été faite par les intéressés (expéditeur ou destinataire). Ce n'est qu'à la suite de ces demandes que les envois en question sont réintégrés dans le service postal ou soumis à un comité d'examen interministériel pour décision définitive. Les délais pendant lesquels les réclamations concernant des envois postaux pourront être admises seront fixés dans une loi qui sera publiée ultérieurement.

##### b) Italie

Des ordres spéciaux ont été donnés, déjà à l'occasion de la suppression des bureaux de censure, de détruire les correspondances ordinaires et, si possible, de diriger sur leur destination ou de renvoyer à l'expéditeur les objets recommandés et les envois de valeur. La destruction d'envois recommandés ou de valeur n'a été ordonnée que dans des cas tout à fait exceptionnels. Quant aux correspondances encore retenues par les autorités auxquelles elles ont été soumises, elles doivent être considérées comme définitivement saisies.

#### Le minerai de fer de l'Argovie

On a découvert, près de Herznach, en Argovie, d'importants gisements de minerai de fer. On en évalue la quantité à 10 millions de tonnes et l'on espère en trouver bien plus

encore dans les terrains du voisinage non encore exploités. Ce minerai est d'une qualité à peu près semblable à celle du minerai de fer du Luxembourg. Si on peut le traiter à l'électricité et qu'on dispose de forces en suffisance, notre pays trouvera là un moyen de se libérer grandement de son assujettissement à l'industrie de l'étranger.

Les sondages dans l'Argovie, sont pratiqués par la « Société d'études pour l'utilisation des gisements de minéraux de la Suisse ».

#### L'initiative Rothenberger

La chancellerie fédérale a reçu, le 17 janvier 1920, un grand nombre de feuilles revêtues d'environ 70.000 signatures concernant la demande d'initiative populaire sur l'assurance invalidité, vieillesse et survivants, et la création du fonds nécessaire.

La demande d'initiative a la teneur suivante:

La Constitution fédérale du 29 mai 1874 est complétée par l'article suivant:

Art. 34 quater. — La Confédération introduira, par voie législative, l'assurance en cas d'invalidité, l'assurance en cas de vieillesse et l'assurance des survivants.

Elle peut déclarer ces assurances obligatoires en général ou pour certaines catégories déterminées de citoyens.

Ces assurances seront appliquées avec le concours des cantons, auquel peut s'ajouter celui des caisses d'assurance publiques ou privées.

En vue de l'accomplissement de cette tâche, la Confédération crée un fonds. Il sera attribué à ce fonds, comme premier versement, un montant de 250 millions de francs qui sera prélevé sur le produit de l'impôt sur les bénéfices de guerre dès que le présent article constitutionnel aura été adopté. La lettre A, chiffre 2, de l'arrêté fédéral du 14 février 1919 est modifiée dans ce sens.

On sait que le produit de l'impôt sur les bénéfices de guerre est consacré à l'amortissement de la dette de mobilisation et que l'art. 34 quater aurait pour résultat de prolonger de huit à dix ans la perception de l'impôt fédéral de guerre.

#### Les traitements au Lotschberg

Conformément à la demande de la direction du chemin de fer Berne-Lötschberg-Simplon, la commission nommée par le personnel a présenté un projet relatif aux échelles de traitements qui entrèrent en vigueur à partir du 1er janvier. Ce projet prévoit 16 classes différentes. Le traitement minimum est fixé à Frs. 3500 et le traitement maximum à Fr. 9900.—

## Une importante journée

La journée du 25 janvier 1920 marquera dans nos annales valaisannes.

Si le principe de la représentation proportionnelle triomphe — et nous n'en doutons pas — nous sommes certains que notre politique cantonale, débarrassée d'un problème presque demi-séculaire, qui a bien souvent donné lieu à des malentendus avec nos adversaires, se transformera. Le Valais, en 1907, a modifié radicalement sa constitution; de république représentative, il est devenu un canton démocratique avec referendum populaire obligatoire et droit d'initiative. On peut sans doute demander que ce droit soit encore quelque peu élargi. Mais enfin, les deux droits populaires fondamentaux, corollaires l'un de l'autre, existent. Notre canton et notre parti ont fait un usage très judicieux, très réfléchi, de ces deux droits.

Toutes les lois de progrès, nous les avons soutenues de toute notre énergie; nous en avons même sauvé plusieurs, quant au droit d'initiative, nous ne l'avons pas encore exercé! La guerre y a été pour quelque chose. Et, sapsiti, nous sommes patients, peut-être trop patients, au gré de quelques-uns. Tout vient à temps à qui sait attendre, dit un adage populaire. Il s'agit de savoir où sont les limites de la patience.

Le principe de la représentation proportionnelle est certainement la pierre angulaire d'une démocratie moderne. L'égalité des citoyens n'est pas complète, ni réelle si elle n'est pas reconnue dans la Constitution des pouvoirs publics. La représentation proportionnelle est le complément indispensable du suffrage universel.

Modifier notre constitution dans ce sens démocratique, progressiste, introduire la justice, la vérité, l'égalité dans notre politique, n'est-ce pas un acte qui doit réjouir tous les citoyens pour qui ces principes ne sont pas de vains mots?

Dimanche sera donc une journée féconde si la représentation proportionnelle est votée.

Féconde pour notre parti? — Nous ne nous faisons pas d'illusions à ce sujet; nous gagnerons quelques sièges au Grand Conseil et ce n'est pas ce maroquin qui pourrait nous émouvoir grandement. Mais féconde pour notre canton! — Oui, certes. Parce que la proportionnelle clôt un grand débat politique; parce qu'elle a une importance morale très grande; parce que, si elle est adoptée, on parlera moins de politique, moins d'influences personnelles, davantage de principes et qu'on

pourra s'occuper dorénavant beaucoup mieux du développement économique de notre canton, de notre état social.

Mais la journée de dimanche sera importante aussi, si la représentation proportionnelle est repoussée.

Un pareil vote empoisonnerait vraiment notre politique cantonale, non seulement parce que notre canton se ridiculiserait après ses trois votes successifs relatifs à la représentation proportionnelle et surtout après le dernier vote quasi unanime du peuple valaisan, mais surtout parce que la mauvaise foi du parti de majorité apparaîtrait alors dans toute sa nudité. Et chacun peut se faire une idée de ce que deviendrait notre politique valaisanne sous l'empire de tels rapports entre les partis. Ce serait évidemment un grand dommage fait au canton, car une obscurité, surtout dans les questions financières, serait si aisée, si sûre du succès chez nous.

Que nos adversaires ne voient pas dans ces réflexions une menace quelconque. Nous souhaiterions, au contraire, bien vivement, en cas de refus, que les chefs de l'opposition valaisanne pussent jouir d'assez d'autorité et de popularité pour maintenir notre parti dans la voie de la sagesse et de la patience. Mais si en politique les hommes créent les événements, on peut aussi dire que les événements sont plus forts que la volonté des hommes.

Dimanche, chaque parti, chaque citoyen prendra sa responsabilité.

Nous envisageons avec le plus grand calme cette journée politique.

Tous les journaux du canton — sauf le *Walliser Bote* — recommandent chaleureusement la proportionnelle. Nous avouons que l'attitude du journal haut-valaisan nous paraît bien maladroite. Dimanche, le peuple est appelé à voter une importante dépense pour le collège de Brigue.

Ce simple rapprochement est vraiment symbolique; il montre ce que deviendrait notre politique valaisanne future si l'heure des représailles devait sonner.

Le *Walliser Bote* s'imaginerait-il donc qu'on peut voter la proportionnelle à Berne « pour ne pas faire bande à part » et qu'on peut se moquer des principes avec une telle désinvolture, un pareil cynisme chez nous? Le peuple valaisan, plus que tout autre, n'aime pas les girouettes.

Aussi bien escomptons-nous du peuple valaisan, dimanche prochain, un acte de sagesse, de clairvoyance, de justice.

Il le fera.

## Camouflage

Le *Nouvelliste* a publié dans un de ses derniers numéros un article, signé « un vieux libéral », qui exhale l'odeur de Charles St-Maurice. Ce « vieux libéral », ou plutôt cette carpe libérale a bien des ressemblances avec le lapin du *Nouvelliste*.

Parions que le journal conservateur n'en publiera jamais le nom.

Que dire du camouflage employé par la feuille d'Agaune ou par son rédacteur pour distiller sa colère?

On se fait à l'ombre de l'abbaye une étrange idée de la franchise et de la loyauté. Il faut d'ailleurs reconnaître que cette manière d'agir est coutumière à Hægler. Ayant fait son éducation dans les écoles de Loyola, tous les moyens, même les plus malhonnêtes, lui paraissent bons pour atteindre le but désiré.

Charles St-Maurice est tour à tour: un Comité d'administration, un ouvrier catholique, un démocrate, un conservateur-progressiste, un traditionnaliste, un réformiste, un chrétien social, un vieux libéral, un agriculteur, un vigneron, un industriel, un paysan, un instituteur, un cafetier, un employé, un commerçant. Il se déguise sous tous les costumes et sous tous les masques pour tromper ses lecteurs, l'opinion publique, les siens et ses adversaires. L'infatuation de cet homme cauteleux est telle qu'il ose faire sa propre louange, en tête de son journal, en signant « le Comité ».

Si le style c'est l'homme, on peut aussi dire que le camouflage est encore la règle politique de ce « brillant » rédacteur (style du Comité). Il fait risette aux socialistes comme un pêcheur à la ligne admire les truites du ruisseau. Charles St-Maurice trouve tout naturel que les catholiques neuchâtois votent pour le leader socialiste Graber (voir l'article « L'Horizon rouge » du 25 avril 1912), mais ce point de vue devient un crime si un radical de Bagnes se permet de causer à un socialiste comme M. Charvoz. Le zèle social du cabotin du *Nouvelliste* ne dépasse du reste jamais les colonnes de son journal. Soutien de la majorité cléricale et réactionnaire, rédacteur du journal conservateur valaisan le plus répandu, fidèle ami de MM. Troillet et Evéquo, les ténors du parti majoritaire, Charles Hægler, depuis dix-sept à dix-huit ans qu'il fait de la politique militante, n'a jamais rien tenté pour faire sortir le Valais de l'état qui l'étreint (*Nouvelliste* du 30 décembre 1919).

Camouflage des signatures, camouflage de la politique, camouflage de la vérité! Z.

## La R. P. et les Réformes sociales

La plupart du temps, les conflits n'ont pas d'autre cause, que le manque de contact entre les individus. Ceci est tellement vrai, qu'on a pu voir des différends, qui, au premier abord, semblaient insolubles, se trancher après une ou deux réunions des intéressés. Or, rien n'est plus propre à empêcher le contact des partis, des classes ou des groupements, que le système majoritaire. Avec lui, les deux ou trois plus grands groupements accaparent toute la représentation, excluant du même coup, certaines catégories de citoyens très souvent intéressantes. Qu'il se présente alors une question importante, à l'autorité formée de cette façon et les intérêts de beaucoup d'électeurs ne seront non seulement pas défendus, mais même pas exposés du tout, ce qui, dans beaucoup de cas, sera la source future de conflits certains.

Or, la R. P. a justement pour but de combler cette lacune. Comme l'a fort bien dit M. A. P. dans le No 8 du *Confédéré*, elle consacre un principe de justice! Ceci est le plus puissant motif qui nous poussera certainement à faire tout notre devoir le 25 courant. Plus de justice dans ce temps d'injustices! Quel est le citoyen soucieux des intérêts de son pays qui ne veuille pas coopérer à cette œuvre nécessaire! Elle a, en effet ses adhérents dans tous les partis et trouvera des défenseurs dans toutes les classes de notre population. Tous ceux qui estiment qu'une coterie seule ne doit pas faire la loi! que les intérêts de tous doivent trouver leur place égale au soleil, se retrouveront dimanche à l'urne! Mais une catégorie de citoyens surtout voudra fournir un bloc imposant dimanche: C'est celle des traitements fixes, qui a tellement de motifs de se plaindre! qui a tellement de revendications à présenter! Il est vrai que ces citoyens ont toujours trouvé de bons avocats pour défendre leurs requêtes! Mais ces défenseurs étaient souvent des voix isolées! des voix perdues dans le désert, tandis que leur cause en aurait exigé un beaucoup plus grand nombre.

Ea ces temps de profondes réformes! dans ce bouleversement général, tous les citoyens, tous les groupements politiques, économiques ou sociaux doivent avoir leurs représentants. L'heure de la Justice doit enfin sonner! Que chacun de nous fasse son devoir dimanche prochain pour que ce scrutin soit une imposante manifestation de notre désir d'équité et un acheminement vers une ère nouvelle, vers une ère de réformes, qui donnera à chacun selon son son dû: au riche plus de charges! au pauvre plus de soulagement et à tous un traitement égal.

Le pays qui a besoin de ressources, les prendra où elles se trouvent par une loi fiscale tenant compte des exigences modernes. L'Etat ne voudra certainement pas alourdir nos pauvres budgets en prenant encore sur nos indemnités de renchérissement, comme il paraît vouloir le faire, les ressources dont il a besoin.

Avant de nous frapper ainsi qu'il établit un système fiscal équitable, imposant la fortune et les gros revenus! Nous payons déjà plus que tous les autres contribuables et nous espérons que l'Etat voudra bien s'en souvenir! Nous attendons de lui, qu'il établisse plutôt que d'en venir à cette mesure draconienne, l'impôt progressif, la reconnaissance d'un minimum d'existence, le dégrèvement pour charges de famille, etc., à l'instar de ce qui existe dans les autres cantons.

Si, le canton de Vaud, par exemple, a frappé d'imposition les allocations de renchérissement, il a par contre autorisé la déduction de fr. 800.— par personne pour frais d'entretien! Quelle est la déduction autorisée par le Valais, qui parle de frapper encore ceux qui sont déjà si lourdement atteints?

Voilà un exemple qui prouve combien nous avons besoin d'être défendus et jusqu'à quel point nous devons soutenir la R. P. qui nous aidera à y parvenir!

Qui nous dit que dans d'autres questions économiques et sociales nous ne soyons au même titre, frappés de la même manière? Beaucoup de polémiques se sont manifestées ces derniers temps autour d'une fédération qui a repris les pleins pouvoirs de l'Etat au point de vue du ravitaillement; nous avons nommé la *fédération des producteurs de lait*. Jusqu'à quel point les critiques dont elle a été l'objet sont-elles justifiées?

Et si elles le sont quelque peu, comment pourrions-nous y remédier si nous n'avons pas des représentants autorisés qui puissent parler en notre nom, c'est-à-dire au nom du consommateur dans les assemblées du pays!

Ce qui est vrai pour les impôts et pour l'alimentation le sera au même titre dans toutes les questions économiques et sociales. Pour que le contact soit étroit entre tous les citoyens, il est nécessaire que tous les intérêts aient une représentation proportionnelle à leur importance! Pour que la lutte des classes soit remplacée par la conciliation il est indispensable que tous les citoyens se

coudoient davantage et apprennent à se connaître par une fréquentation plus effective!

Le producteur a dans notre pays, plus que la part de représentation à laquelle il a droit! En est-il de même du consommateur, dont nos unions à traitements fixes, sont l'expression parfaite?

Sans vouloir porter préjudice à quelle catégorie que ce soit; nous nous permettons d'en douter!

Et la meilleure façon d'y remédier, c'est d'aller porter un vote affirmatif au scrutin dimanche.

En le faisant; Nous serons conséquents avec nous-mêmes et avec notre programme.

Nous assurerons le succès futur de nos revendications!

Enfin, et c'est là l'essentiel, nous assurerons à tous les groupements quelque peu importants la représentation équitable à laquelle ils ont droit.

Fédération valaisanne des Traitements fixes.

**Monthey.** — Convocation. — Le parti libéral-radical est convoqué en assemblée générale samedi 24 courant, à 8 h. et quart du soir, avec l'ordre du jour suivant:

Votation cantonale du 25 janvier; Discussion sur le maintien ou la suppression du Conseil général; Rapport sur les affaires communales.

Le Comité.

**St-Maurice.** — Convocation. — Tous les électeurs se rattachant au parti libéral-radical sont convoqués en Assemblée générale à l'Hôtel des Alpes, samedi 24 janvier à 8 h. 1/2 du soir, avec l'ordre du jour suivant:

1. Votation cantonale du 25 janvier.  
2. Divers.

Le Comité.

**Examens fédéraux professionnels.** — Parmi les candidats qui ont suivi avec succès les examens fédéraux de sciences naturelles en octobre 1919, nous avons remarqué les noms valaisans suivants:

Alphonse Boitzi, de Troistorrens; Louis Bonvin, de Sion, (médecin); Georges Contat, de Monthey (dentiste) et André de Quay, de Salins (pharmacien).

**Diplômes universitaires.** — Dans les dernières promotions de l'Université de Lausanne, nous relevons les noms de deux Valaisans: MM. Héribert Veuthey, médecin à Martigny, qui conquiert le diplôme de docteur en médecine et Emile Carroz, licencié ès-sciences commerciales.

**Ski.** — Le concours de ski de la garnison de St-Maurice aura lieu samedi et dimanche à Villars sur Oillon. On ne doute pas du succès de cette réjouissance sportive. Vingt-deux équipes y prendront part.

**Valaisans à Lausanne.** — Soirée. — La Société valaisanne convie ses membres à une soirée à l'Hôtel de France pour samedi 24 janvier.

Les organisateurs ont préparé un programme des plus intéressants.

Nul doute que nos compatriotes habitant Lausanne et ses environs s'y rendront nombreux.

**Fully.** — Votation bourgeoise. — Les bourgeois de Fully qui, à deux reprises, avaient refusé de vendre les terrains du Grand Blettay à l'Etat, sont convoqués de nouveau dimanche 25, aux fins de se prononcer sur la destination qu'ils entendent donner à ce territoire.

**Charrat.** — Décès. — Hier, jeudi, est décédée à l'âge de 56 ans, après un jour de maladie seulement, Mme Jules Gaillard née Chappot, mère d'une nombreuse famille à laquelle nous présentons nos vifs sentiments de condoléances.

L'ensevelissement aura lieu samedi à 9 h. 1/2.

**Alpages bien tenus.** — La Société suisse d'Economie alpestre a décerné une série de primes pour bonne tenue d'alpages. Au nombre des lauréats nous avons le plaisir de citer en Valais: la commune d'Orsières, l'hospice du Gd St-Bernard et le consortium de l'alpage « Le Cœur » à Liddes.

**Salvan.** — Subvention fédérale. — Le Conseil fédéral vient d'allouer à notre canton une subvention du 20 % des frais de la construction de chemins forestiers des Granges aux Marécottes, de Salvan-ville à la Caux et de la Taillaz, commune de Salvan (devis: fr. 82.706; maximum: fr. 16.541.20).

**Avis postal.** — Service des chèques. Paiements pour la Grande-Bretagne. — A partir du 22 janvier 1920, le cours de réduction des versements et des virements à destination de la Grande-Bretagne, effectués par l'intermédiaire du Swiss Bank Corporation, à Londres, (compte de chèques postaux No V. 600, à Bâle), sera fixé à fr. 21.50 pour 1 livre st.

### Chronique sédunoise

#### Parti libéral-démocratique

Les membres de l'Association libérale-démocratique et les citoyens se rattachant au même parti sont instamment priés d'assister à une assemblée populaire qui se tiendra samedi soir le 24 janvier 1920 à l'Hôtel du Midi à Sion avec l'ordre du jour suivant:

1. Introduction de la représentation proportionnelle dans le canton.  
2. Reconstruction du collège de Brigue.

Le Comité.

#### Soirée des Entremontants

Nombreux sont les ressortissants des rives de la Dranse que les hasards de la vie ont fixés au chef-lieu et dans ses environs; ils éprouveront un plaisir à se trouver de temps à autre réunis pour évoquer des souvenirs communs; c'est pourquoi, depuis longtemps déjà, l'usage s'est établi d'organiser entre eux pendant l'hiver une soirée familière qui est toujours très fréquentée et débordante d'entrain et de gaieté. Pour ne pas perdre cette charmante tradition la soirée des Entremontants aura lieu cette année à l'Hôtel de la Poste, le samedi 24 courant à 8 h. 1/2 du soir; tous ceux habitant Sion et les environs y sont cordialement invités.

#### Médaille militaire

Les hommes qui s'étaient fait inscrire pour la médaille souvenir et qui ne sont pas venus la retirer le 28 décembre dernier au théâtre sont invités à se présenter le 29 janvier au bureau du chef de Section de Sion.

Le rôle du Président de la République

### Nouvelles diverses

#### Le rôle du Président de la République

Les pouvoirs politiques du chef de l'Etat français sont assez minces. Thiers disait déjà: « Le président chasse bien le lapin et ne gouverne pas ». Il serait plus juste de dire que, dans la pratique, il ne fait aucun usage des pouvoirs qu'il possède et qui sont assez étendus: un des secrétaires de la Chambre, M. Joseph Barihélemy, les résume comme suit:

« Le président peut empêcher les Chambres de siéger plus de cinq mois par an. Si, au cours de cette session constitutionnelle, elles se montrent turbulentes, il peut, par deux fois, pour un mois chaque fois, arrêter les travaux et envoyer les parlementaires réfléchir dans leur circonscription. Le président qui estime mauvaise, inopportune ou défectueusement rédigée une loi votée par les deux Chambres, a le devoir de ne pas la promulguer et d'appeler sur elle l'attention du pays, en imposant au Parlement une nouvelle délibération. Il a le droit, d'accord avec le Sénat, de révoquer en bloc les députés: c'est le droit de dissolution qui n'est reconnu dans aucune république du monde. Il a le droit de grâce, ce fleuron que la Constituante avait arraché à la couronne de Louis XVI. Il est le seul représentant de la nation à l'étranger, c'est lui qui a la signature de la France; il peut même faire des traités secrets. Il a l'initiative des lois, il nomme et révoque les ministres. Songez enfin que rien, absolument rien qui ait quelque importance dans l'Etat, ne se fait sans sa signature, qu'aucune force humaine ne peut le contraindre à donner contre son gré.

M. Deschanel né en 1856 à Bruxelles où son père, fervent républicain, avait été exilé par le régime tyrannique du Deux-Décembre est le filleul de Victor Hugo le génial auteur de l'Histoire d'un Crime.

Sa femme est la petite fille de Camille Doucet, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Fait curieux, M. Deschanel n'est pas décoré de la Légion d'honneur et pourtant dès son entrée à l'Elysée il sera le grand-maître de l'ordre.

### MARTIGNY

#### Football

Si les pourparlers en cours aboutissent, le F.-C. Martigny I jouera dimanche 25 janvier à 2 h., contre la fameuse première équipe de Montreux-Narcisse. Cette équipe qui concourt dans le championnat suisse série supérieure (A) nous fournira une véritable démonstration de beau jeu. Ce match est le plus important de tous ceux qui ont eu lieu dans la région et constitue pour Martigny un véritable événement sportif. Les affiches habituelles confirmeront le match sensationnel et personne ne voudra manquer cette unique occasion.

#### Club Alpin

Ce soir assemblée chez Kluser. Présence indispensable.

#### Loto

Dans le but de faire face à de lourdes charges financières et de pouvoir affronter avec le « calme » de son président, les difficultés inextricables de l'existence actuelle, la Fanfare municipale de Martigny-Bourg réorganise un loto qui se tiendra dimanche 25 janvier, dès 2 h. au Café du Commerce, toujours connu sous le nom sympathique de Café du « Bleu ».

Un grand choix de lots: moutons, volailles, gibier, salamis, vins, etc., etc., assurera aux joueurs un intérêt continu et un profit incontestable. Qu'on se le dise, et qu'on vienne nombreux témoigner son amitié à la Fanfare « bordillonne ».

#### Accident mortel

Un mortel accident est survenu mercredi soir à la scierie Bompard. Un jeune Italien nommé Bianco, âgé de 18 ans environ, ouvrier sobre et rangé qui travaillait à la scierie depuis deux ans, a été happé par une courroie de transmission. Son corps a été affreusement déchiqueté. La mort a été instantanée.

#### Décès

Mercredi a été ensevelie à l'âge de 74 ans, Mme Adélaïde Guex, épouse de notre ami Emile Guex, l'instructeur de musique bien connu de nos musiciens villageois.

Les époux avaient fêté à la Saint-Michel 1919 leurs noces d'or.

Nos vives condoléances.

En payant maintenant l'abonnement du Confédéré, vous ne recevez aucun remboursement et vous êtes sans souci pour toute l'année. (Compte de chèques Ic 58.)

### BIBLIOGRAPHIE

**Sillon Romand**, journal agricole illustré, avec ses suppléments *Le Petit Sillon*, *Journal Illustré* et *le Foyer et les Champs*, paraissant deux fois par mois Fr. 5.— par an. Administration 17, rue Haldimand, Lausanne.

Sommaire du No 16 janvier 1920  
La fièvre aphteuse. — La classification des sols cultivés. (suite) — « Charmant » taureau né le 10 mars 1912. (ill.) — Elagage des arbres fruitiers. (illust.) — L'agriculture et l'élevage en Argentine. (suite) — Traitement de la fièvre aphteuse épizootique par l'eau oxygénée. — Les jusquiammes. — Le poulain en hiver. — Nouvelles agricoles.

### Le conseil suprême

qui s'adresse à toutes les personnes affligées de la grippe, de rhumes, de refroidissements, consiste à leur recommander l'usage régulier des Tablettes Gaba.



Méitez-vous!  
Exigez les Tablettes Gaba en boîtes bleues à fr. 1.75

### Martigny-Bourg

Dimanche 25 janvier, dès 2 h. après-midi

## Grand Loto

organisé par la fanfare « l'Edelweiss » chez Mme Vve A. Darbellay

Grand choix de volailles de Bresse, moutons, lapins, oies, vacherins, gâteaux, etc.

### Au Café Octodure, Martigny

Vins de tout premier choix, 1917, 1918, 1919 Fendant, Johannisberg, Dôle, Muscat Sierre, Fendant Saillon

Le Café de malt Kneipp-Kathreiner est la meilleure boisson pour la jeunesse comme pour l'âge mûr.

## Café-Restaurant

A vendre ou à louer de suite une maison de rapport, ayant joli café-restaurant et magasin, plusieurs chambres, plus dépendances et grand jardin très fertile, beaucoup de fruits. Position dans localité la plus industrielle du Bas-Valais. Riche affaire pour preneur sérieux et bon restaurateur. Prix modéré.

Ecrire Case postale 17628, Martigny-Ville.

### Vin Corbières

Prochainement arrivage du renommé vin rouge Corbières, dont on a été privé pendant quatre ans.

Importation directe - Prix avantageux  
Maison A. ROSSA, Vins, Martigny

## Grand choix de chevaux

ARRIVAGES DE

CHEVAUX FRANÇAIS  
de trait  
et à deux mains



RAGOTS  
des Franches-Montagnes

Plusieurs chevaux de travail et un poulain à bas prix

### Paul ROULLER

Commerce de chevaux  
Martigny-Ville  
Téléphone 27

FACILITÉS DE PAIEMENT

Exchange

Vente

#### A louer

#### Chambre meublée

chez Alexis Vouilloz, N° 22, avenue de la Gare, Martigny.

#### Motocyclette « Condor »

4 HP, deux vitesses, embrayage, dernier modèle 1919 1920, ayant peu roulé, à vendre pour cause de départ. Prix avantageux.  
Ecrire: Case postale 17823 Gare, Lausanne.

#### On demande pour Bellegardé (France) une fille

pour faire le ménage de trois personnes. Vie de famille. Bons gages. S'adresser chez Richard-Martin, « Au Bon Marché », Martigny-Ville.

#### On demande bon domestique

connaissant tous les travaux de la campagne. Forts gages selon capacités. Vie de famille. Ecrire sous A 20536 L. Publicitas S. A., Lausanne.

#### A vendre ou à louer un pré

à Pré-Magnin, terre de Martigny-Ville, de la contenance de 4230 mètres. S'adresser à Joseph Chappot, Saxon.

#### ARCHITECTES DIPLOMÉS

O. et C. CURIGER  
SION - Grand-Pont 1  
MONTHEY - Av. de la Gare

La famille BIANCO remercie bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à son grand deuil.

Monsieur Emile GUEX et famille à Martigny-Bourg, dans l'impossibilité de répondre à tous les témoignages de sympathie qu'ils ont reçus à l'occasion de leur grand deuil, en remercient sincèrement toutes les personnes qui y ont pris part.

Monsieur Jules GAILLARD et famille, à Charrat, ont la douleur de faire part du décès de

### Madame Hélène GAILLARD

leur chère épouse, mère et parente, à l'âge de 56 ans.

L'ensevelissement aura lieu samedi 24 janvier, à 9 h. 1/2 du matin.

### A la suite de la récente crue des eaux

une caisse de wagonnet a été emportée par le Rhône. La personne qui l'aurait trouvée est priée de l'expédier au sousigné contre 50 francs de récompense.

Joseph MUTTI, Sion.

#### On cherche

## 20 bons maçons

Bonne paye

BENVENUTI, entrepreneur, Vernayaz.

## SAUCE MAGGI

C'est un produit avantageux pour la préparation d'une excellente sauce brune veloutée, convenant aux pâtes, ainsi qu'aux plats de viandes et de légumes les plus variés. — Demander le prospectus avec recettes dans les magasins de denrées alimentaires.

### Cyclistes... Halte!

J'avise mon honorable clientèle et mes nombreux amis que je viens d'ouvrir, dans l'ancien atelier Jeannet, à St-Maurice, un magasin de cycles, représentant de la marque nationale suisse **Condor** et de la marque française **Automoto**.

Atelier de réparation. Travail prompt et soigné.

Profitez de l'hiver pour faire réviser soigneusement vos machines.

Visitez mon magasin.

**R. Conscience, mécanicien, St-Maurice**  
Téléphone 4

### Rétractation

Le soussigné, Henri Baruchet, domicilié à Bouvet, rière Port-Valais, se rétracte des paroles injurieuses adressées à M. Gustave Bussien, au même lieu, et des voies de fait commises sur sa personne dans la soirée du 13 décembre 1919. Il reconnaît la parfaite honorabilité de M. Bussien et regrette les faits qui se sont passés.

Bouvet, le 10 janvier 1920. Henri Baruchet.

### ROYAL BIOGRAPH - MARTIGNY

Dimanche 18 janvier, à 2 h. 1/2 et 8 h. 1/2 du soir

## Le Comte de Monte-Cristo

Le plus grand succès de la saison  
La conquête de Paris, 5me épisode  
Les trois vengeances, 6me épisode

Les pares royaux du Portugal  
Pathé coloré

Pour les détails, consulter les programmes et affiches

## Mise de vins du Valais

La Société vinicole de Vétroz (près Sion) vendra aux enchères le 28 janvier courant 120.000 litres de fendant et 8000 litres de dôle, vins de 1er choix, récolte 1919 et solde 1918. Dégustation dès midi. Ouverture des enchères à 2 1/2 h. du soir.

### Occasion unique

A vendre draps de lit, coton anglais, ourlés, neufs, 1.50 x 2.50, à fr. 18.— la pièce

Envois contre remboursement.

S'adresser au **Comptoir-Négociateur**, 17, rue Croix-d'Or, Genève.

### Vente de mobilier

à Ardon

A vendre, dimanche 25 janvier, au Café des Alpes, à Ardon, un mobilier comprenant lits, armoires, lavabos, canapés, buffet de salle à manger, le tout à l'état de neuf.

### Pour reprendre rapidement les forces

il n'y a pas de meilleur reconstituant que le

## Régénérateur Royal

à base de viande et jaunes d'œufs associés à des toniques de choix

D'un goût très agréable, il est pris avec plaisir par tous les convalescents et on peut le donner aux enfants au-dessus de 3 ans.

En vente, 8 fr. la grande bouteille, à la

Pharmacie Morand, Avenue de la Gare, Martigny

## Imhof & Co, Forges du Rhône, Brigue

recommandent

aux marchands de fer, Sociétés de consommation montagnardes, paysans et agriculteurs, leur dépôt bien assorti en

Haches de bucherons et ordinaires, Sapis, Serpes, Coins de bucherons, etc., etc.

Vente directe depuis l'atelier. Envois par la poste. Service prompt et à prix modérés. Qualité extra garantie.

Rabais  
considérable  
jusqu'à  
**30 %**

# Grande Vente

après inventaire

Rabais  
considérable  
jusqu'à  
**30 %**

**500 Manteaux** pour dames sont cédés jusqu'à l'épuisement du stock avec un rabais de **30 %**  
Série 1 Au lieu de 60 fr. **42.—** Série 2 Au lieu de 72 fr. **52.—** Série 3 Au lieu de 90 fr. **64.50**

**200 Manteaux de fillettes** sont cédés avec un rabais de **25 %**

Les Jaquettes sont écoulées à prix surprenants.  
Les Jaquettes en laine tricotée existent en toutes teintes et tous les numéros à **29.50**.  
Les mêmes occasions se présentent aux rayons de **Blouses, Jupes, Jupons, Costumes, Peignoirs, Jaquettes de laine et Robes d'enfants**.

Afin de diminuer notre rayon de fourrures, nous accordons également **20 et 30 %** de rabais :  
Une série de 16.50 Une série de 19.85 Trois séries de fourrures pour enfants  
cédée à **11.65** cédée à **13.95** au lieu de 9.85, **6.90** au lieu de 13.50, **9.75** au lieu de 19.85, **13.90**

<b>Chemises flanelle</b>	<b>Pardessus p. hommes</b>	<b>Pantalons</b>
Série I <b>5.55</b>	Série I au lieu de 89.—, cédée à <b>77.—</b>	grisette <b>9.50</b> mi-laine <b>29.50</b> futaine <b>29.50</b>
Série II, qualité sup. <b>6.90</b>	Série II au lieu de 98.—, cédée à <b>85.—</b>	
Chemises tricot, devant fantaisie <b>9.50</b>	Série III au lieu de 125.—, cédée à <b>110.—</b>	<b>Gilets de chasse</b> gris, tissus, cédés à 12.50 14.90 16.90

**Le 20 % est accordé** sur tous les articles, caleçons, camisoles, chaussettes, bandes molletières, chapeaux, tissus, etc.  
**Le 15 % seulement est accordé** sur toute la vaisselle et les articles de ménage, vu les prix déjà très réduits.

### Quelques occasions

MOUCHOIRS blancs, ourlés à jour la dz. <b>2.95</b>	CHEMISES couleur pour dames, bonne flanelle la chemise <b>4.85</b>	JUPONS couleur en flanelle garnis dentelle <b>4.95</b>
MOUCHOIRS à initiales la 1/2 dz. <b>3.95</b>	CHEMISES blanches brodées pour dames Qualité supérieure <b>4.95</b>	JUPONS blancs, large broderie le jupon <b>6.85</b>
CACHE-CORSET blancs la pièce <b>2.25</b>		PANTALONS flanelle pour dames la paire <b>4.95</b>

**Bas - 1500 PAIRES** de jolis bas noirs mercerisés, forme mollet, jusqu'à épuisement **2.90**

**Pour bébés** BRASSIÈRES laine tricotée à la main **3.85** LANGES couleur et blancs feston. **3.90** BONNETS en laine tricotés main **2.95**  
BAVETTES brodées, garnies dentelles **0.75** — CHAUSSONS laine, article très chaud **2.85**

TOILE blanche gommée <b>1.25</b>	LINGE de cuisine, les 10 m. <b>16.—</b>	MI-LAINE pour robes, jolis dessins le m. <b>4.85</b>
TOILE blanche, très belle qualité <b>1.95</b>	RIDEAUX tulle <b>1.35</b>	MI-LAINE pour complets et pantalons, 140 cm. largeur le m. <b>14.50</b>
TOILE blanche pour draps qualité très forte <b>4.85</b>	COTONNE pour tabliers, 100 cm. de large le m. <b>2.55</b>	
TOILE écru, 180cm large, le m. <b>6.95</b>	PILOU pour blouses, jolis dessins le m. <b>2.95</b>	

GRANDS MAGASINS

# VILLE DE PARIS MARTIGNY

Succursales en Valais :  
MONTHÉY - SIERRE

-:- Magasins vendant le -:-  
meilleur marché du canton

## GRANDE BAISSÉ

Viande 1er choix

RÔTI	fr. <b>2.50</b> le 1/2 kilo.
Bouilli depuis	» <b>1.80</b> le 1/2 kilo.
Saucisses de bœuf	» <b>2.40</b> le 1/2 kilo.
Belle graisse de bœuf, fraîche ou fondue	» <b>2.50</b> le 1/2 kilo.
Saucissons pur porc — Cervelas	à <b>0.45</b> pièce.

Envois à partir de 2 kilos.

Ernest Bovey, boucher Av. de l'Université Lausanne

## Boucherie Oscar Mudry

Rue du Collège MARTIGNY Rue du Collège

Bœuf, rôti et bouilli, 1er choix  
Spécialité de veau  
Graisse fondue et non fondue — Tripes tous les samedis  
Expédition à partir de 2 kg. 500  
Se recommande.

### A vendre un billard

d'occasion à des conditions très avantageuses.  
S'adresser au Café de Martigny, à Martigny-Ville.

### Je prendrais en hivernage un bon mulet sage

allant bien au char.  
S'adresser à Alphonse Barman, Saxon.

### On demande de suite une jeune fille

pour aider au ménage et aux travaux de campagne. Bons gages.  
S'adresser à Mme E. Conod, Les Clées s/ Orbe.

### Pianos

BURGER & JACOBI & LIPP.  
Harmoniums de toutes grandeurs  
Vente, location, échange  
Accordage  
H. HALLENBARTER, Sion

MESDAMES, périodiquement souffrantes, demandez à la Société Parisiana, Genève, sa méthode mensuelle régulatrice. Préservation infaillible. Catalogue gratuit.

### On prendrait une vache

au lait environ un mois et demi  
S'adresser à Benj. Cretton, La Bâtiaz.

### On cherche une bonne fille

pour faire la cuisine et le ménage. Bon gage.  
S'adresser à Ant. AB EGG, Boulangerie-Confiserie, Viège.

### A vendre 2 voyages de marais

S'adresser à Emmanuel Guex, Martigny-Bourg.

### A vendre Betteraves

4 à 500 kg.  
Adr. Marius Bruchez, Saxon.

### A vendre foin-marais

5 à 6 voyages de bon  
S'adresser à Antoine Vallet, Martigny-Ville.

### On prendrait en hivernage une bonne vache à lait

Bons soins assurés.  
S'adresser à Emile Muralet, à Leytron.

### Carottes

potagères de première qualité à vendre. Prix 35 fr. par cent kilos.  
S'adresser à Frédéric Varone, Sion.

### A louer 2 chambres meublées

à partir du 1er février.  
S'adresser à Joseph Clavaz, C. F. F., Martigny.

### On demande une fille

pour fin janvier  
de 18 à 25 ans, pour faire le ménage de trois personnes et aider au commerce. Bons gages.  
Adresse : E. M., 6, rue Chaponneyres, Vevey.

### A vendre Canton de Genève

1° Propriété agricole  
95.000 m<sup>2</sup>, excellent terrain. maison de maître de 11 pièces, vastes bâtiments d'exploitation, avec poste d'eau et lumière électrique. Affaire recommandable.

2° Propriété de 115 poses, seul tenant, autour de vastes bâtiments de ferme, très bon état. Ecurie pour 40 têtes.  
Pour tous détails : Régie François A. Bonaria, rue St-Victor 21, Carouge-Genève.

LE

# THERMOGÈNE

est un remède facile, propre, certain, bien appliqué sur la peau, il guérit en une nuit Toux, Rhumatismes, Maux de gorge. Maux de reins, Points de côté, Torticolis — Prix : 2.50

Se méfier des contrefaçons.